



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

# LNMP

**COFIL**  
12/07/2024

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR :

[WWW.LIGNE-MONTELLIER-PERPIGNAN.COM](http://WWW.LIGNE-MONTELLIER-PERPIGNAN.COM)



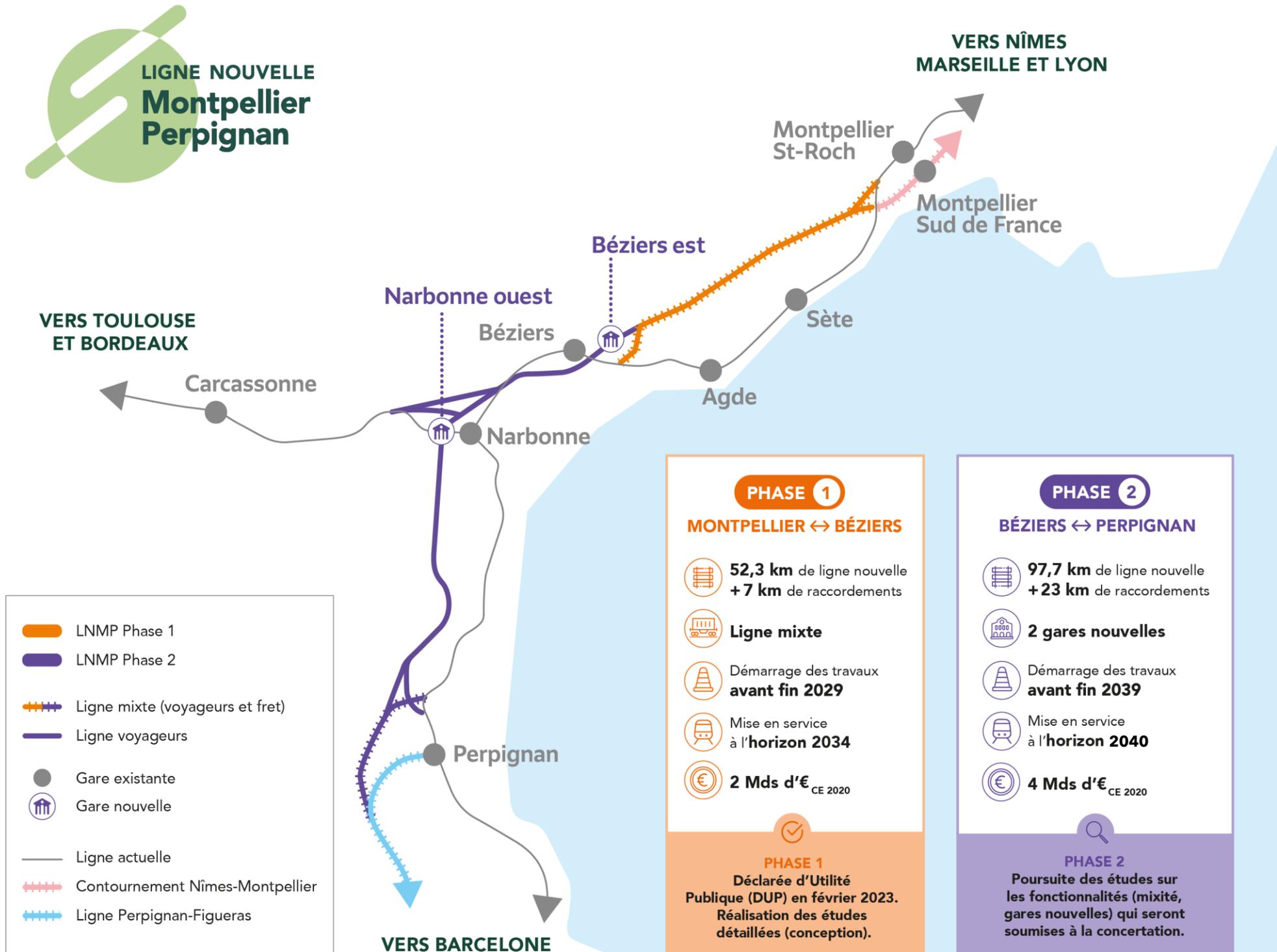
# Sommaire

- 1 Viaduc de Poussan : choix du scénario
- 2 Viaduc de Poussan : mis en œuvre et concertation amont
- 3 Phase 2 : dialogue territorial
- 4 Projet : Point calendriers
- 5 Projet : point financier et UE

# Le projet



# LIGNE NOUVELLE Montpellier Perpignan



-  LNMP Phase 1
-  LNMP Phase 2
-  Ligne mixte (voyageurs et fret)
-  Ligne voyageurs
-  Gare existante
-  Gare nouvelle
-  Ligne actuelle
-  Contournement Nîmes-Montpellier
-  Ligne Perpignan-Figueras

**PHASE 1**

**MONTPELLIER ↔ BÉZIERS**

-  **52,3 km** de ligne nouvelle  
+ **7 km** de raccordements
-  **Ligne mixte**
-  Démarrage des travaux  
**avant fin 2029**
-  Mise en service  
à l'**horizon 2034**
-  **2 Mds d'€** CE 2020



**PHASE 1**  
Déclarée d'Utilité  
Publique (DUP) en février 2023.  
Réalisation des études  
détaillées (conception).

**PHASE 2**

**BÉZIERS ↔ PERPIGNAN**

-  **97,7 km** de ligne nouvelle  
+ **23 km** de raccordements
-  **2 gares nouvelles**
-  Démarrage des travaux  
**avant fin 2039**
-  Mise en service  
à l'**horizon 2040**
-  **4 Mds d'€** CE 2020



**PHASE 2**  
Poursuite des études sur  
les fonctionnalités (mixité,  
gares nouvelles) qui seront  
soumises à la concertation.



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

1 MONTPELLIER ↔ BEZIERS



# Viaduc de POUSSAN

## Les scénarios

# Rappel des engagements

Réaliser un concours international d'architecture et d'ingénierie

Prendre des dispositions pour que le public participe jusqu'au choix du concepteur

Créer un comité dédié

**Schéma B** Un concours d'architecture organisé par la MOA.

Ce concours a pour résultat de désigner un architecte lauréat, sur la base d'une esquisse. L'esquisse retenue devient une donnée d'entrée lors du lancement de la consultation pour le marché de conception-réalisation globale de la ligne.

**Schéma E** Un concours d'architecture et d'ingénierie organisé par le titulaire de la CoRéa.

Après sa notification, le titulaire du marché de conception-réalisation de la ligne nouvelle organise un concours interne avec les architectes présents au sein de son groupement

# Respect des engagements

## Schéma B

concours archi puis MG

Garantir un concours international d'architecture

Concours d'architecture ouvert avec publicité européenne

Garantir la participation du public

- Les modalités de participation du public sont très encadrées dans le cadre d'un concours d'architecture type « code de la commande publique » : la décision est prise par un jury en s'appuyant sur une analyse de plusieurs collèges (techniques, société civile, etc.)
- Temps de concertation court (4 mois)

## Schéma E

MG puis concours Archi

- Concours d'architecture et d'ing.
- Possibilité d'imposer des références et par-delà des profils d'architectes
- Candidats challengés sur ces points lors du dialogue compétitif
- Publicité européenne

- Les modalités de participation du public sont libres (périmètre, thématique, etc.)
- Temps de concertation du public plus long, adapté à la sensibilité du sujet pour le territoire (9 à 12 mois)

# Enjeux

## Schéma B concours archi puis MG

Garantir un vrai choix entre des esquisses de qualités

Une liberté totale des architectes

Garantir le respect des engagements (esquisse, délais, coûts) lors de la phase de réalisation

- ▶ L'architecte ne fait pas partie du groupement CoRéa : **risques de de s'écarter de l'esquisse retenue** impliquant des problématiques de propriété intellectuelle
- ▶ **Risques délais/coûts plus importants** (risque réclamatoire sur le calendrier et de réestimation financière à la hausse)

## Schéma E MG puis concours Archi

- ▶ Possibilité d'imposer une variété de solutions (nbre et techniques)
- ▶ Qualité technique des esquisses imposée dans la CoRéa + validation par MOA
- ▶ **Un risque de standardisation qui existe mais peut être maîtrisé**

- ▶ L'esquisse sélectionnée est réalisée par un architecte membre du groupement de construction
- ▶ **Le groupement est engagé sur le respect des coûts et des délais**

# Qualité architecturale en CoRéa

**Objectifs :** susciter la participation d'architectes internationaux.  
s'assurer de la diversité des esquisses en nombre et qualité.

- INTERNATIONAL** Demander qu'un des architectes du groupement (à minima) présente des références sur des projets d'ouvrages ferroviaires d'envergure internationale.
- INTERNATIONAL**  
**QUALITE** Permettre la participation d'architecte à plusieurs groupements de COREA (une agence de renom présente dans plusieurs groupements, aura plus de chance de participer au concours)
- QUALITE** Exprimer clairement l'importance d'une bonne connaissance du territoire et de ses spécificités
- QUALITE** Favoriser le geste architectural et l'innovation par un dispositif de cadrage financier incitatif
- DIVERSITE** Exiger un nombre minimum d'esquisses et une diversité de solutions techniques (ouvrage béton, métallique, mixte)

# Créativité et coût de l'ouvrage en CoRéa

**Objectifs :** encourager la créativité des architectes tout en cadrant le concours pour éviter les risques réclamatoires (coûts/délais)

## DIALOGUE COMPÉTITIF

assurer le coût des solutions de « base » avant notification

*Cadrer le prix du viaduc de Poussan pendant le dialogue compétitif en faisant travailler les candidats sur des solutions de « bases » (ouvrages standards béton, métalliques, mixtes)*

## CONCOURS

assurer la diversité, la qualité et garantir la créativité

*exiger 3 esquisses (1 béton, 1 métallique, 1 mixte) au chiffrage de « base » et des solutions libres avec un impact coûts cadré « base » + [20] % et « base » + [40] %*

un risque planning porté par le titulaire

clause de réexamen à prévoir pour la prise en compte d'une éventuelle augmentation du prix du viaduc

# Décision attendue

## Validation du schéma E

« Concours international d'architecture et d'ingénierie réalisé par le titulaire du marché global »



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

**1** MONTPELLIER ↔ BEZIERS

# 2

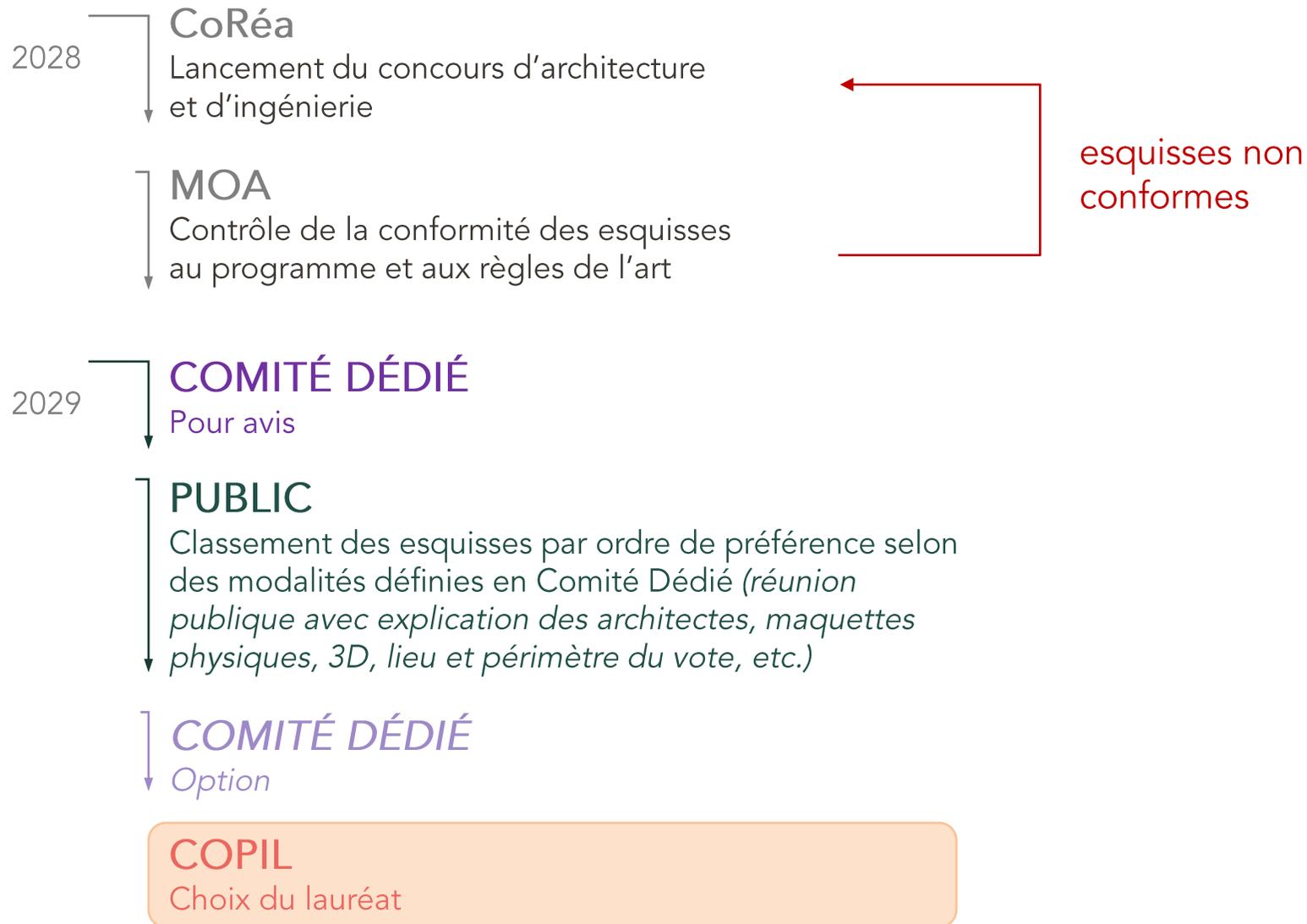
## Viaduc de POUSSAN

Mise en œuvre  
du scénario E et  
1<sup>ère</sup> concertation

# Association du public en amont de l'AO



# Association du public au choix du lauréat



# Décisions

Validation des modalités et du calendrier de concertation amont « viaduc de Poussan »

Mandat donné à la SLNMP pour constituer le comité dédié et son règlement intérieur



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

**2** BEZIERS ↔ PERPIGNAN

3

## PHASE 2 Dialogue territorial

# Relance du dialogue territorial *(automne 2024)*

**Un dialogue sur les fonctionnalités et les grands enjeux territoriaux** (intérêt général)... et non sur les tracés (intérêts particuliers) pour préparer la concertation

## CIBLES

**Les parties prenantes :** collectivités (techniciens), associations (usagers, environnement, riverains...), chambres consulaires, services déconcentrés de l'état, acteurs économiques et touristiques, entreprises ferroviaires... et non une concertation avec le grand public

## OBJECTIFS

- **Relancer le dialogue avec les parties prenantes :** présenter ce qui a changé (contexte, aménagement du territoire, perspectives de trafic, changement climatique...)
- **Informé sur le programme d'études et l'objet de la future concertation** (les fonctionnalités et non les tracés) et justifier la méthode (un choix sur les fonctionnalités nécessaire avant les études de tracé)
- **Partager le diagnostic et les enjeux territoriaux de chaque scénario :** identifier les atouts et les points de vigilance et de sensibilité.

## LES + du dialogue territorial

- ↔ *S'assurer de la bonne compréhension **des enjeux liés aux fonctionnalités par tous les acteurs** en amont de la concertation publique*
- ↔ ***Enrichir les études techniques** (prise en compte de tous les sujets / points de vigilance pour l'analyse multicritères) et assurer le territoire de la qualité et de la disponibilité de toutes les études au moment de la concertation*
- ↔ ***Mieux comprendre la sensibilité et les évolutions du territoire** (enrichissement du dossier de saisine et information des partenaires financeurs)*
- ↔ ***Préparer la concertation :** information, sensibilisation et implication des acteurs + arriver en concertation avec les bons outils et les bons arguments*
- ↔ *Justifier d'un **dialogue continu avec le territoire** avant la saisine de la CNDP*

# Une démarche en 3 temps

## Nov 2024 Informer et initier la démarche

### Une réunion de lancement avec l'ensemble des acteurs

- Point d'actualités du projet : où en est-on ? Pourquoi on requestionne ? Avec les premiers éclairages sur les évolutions : politique fret, vulnérabilité de la ligne classique, besoins de mobilité ...
- Présentation du programme d'études
- Premières expressions sur les enjeux territoriaux : les + / - de chaque scénario (séance participative avec les acteurs)
- Présentation des 3 GT thématiques et inscription des acteurs au(x) GT de leur choix

## T1 2025 Des temps de production collectifs

### 1 journée par groupe de travail : mixité / gares nouvelles / enjeux environnementaux et agricoles

- Panorama des enjeux de la thématique abordée et éclairages spécifiques
- Contributions des acteurs sur les + et - de chaque scénario par rapport aux enjeux territoriaux : points de sensibilité / d'attention sur les territoires ; projets locaux à prendre en compte ; etc.
- Présentation des différents critères d'analyse de chaque scénario (indicateurs de l'analyse multicritères) et enrichissement si manques ou points de sensibilité

## Juin 2025 Restitution et partage, mobilisation pour la concertation

### Une réunion de synthèse avec l'ensemble des acteurs

- Restitution des enseignements par les acteurs de chaque GT thématique et enrichissement collectif
- Annonce du dispositif de concertation, rencontre des garants et mobilisation pour inciter à la participation (relais)

## Validation des modalités et du calendrier du dialogue territorial phase 2



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

# 4

## Point calendriers

# Ph 1 : Evolution de jalons intermédiaires

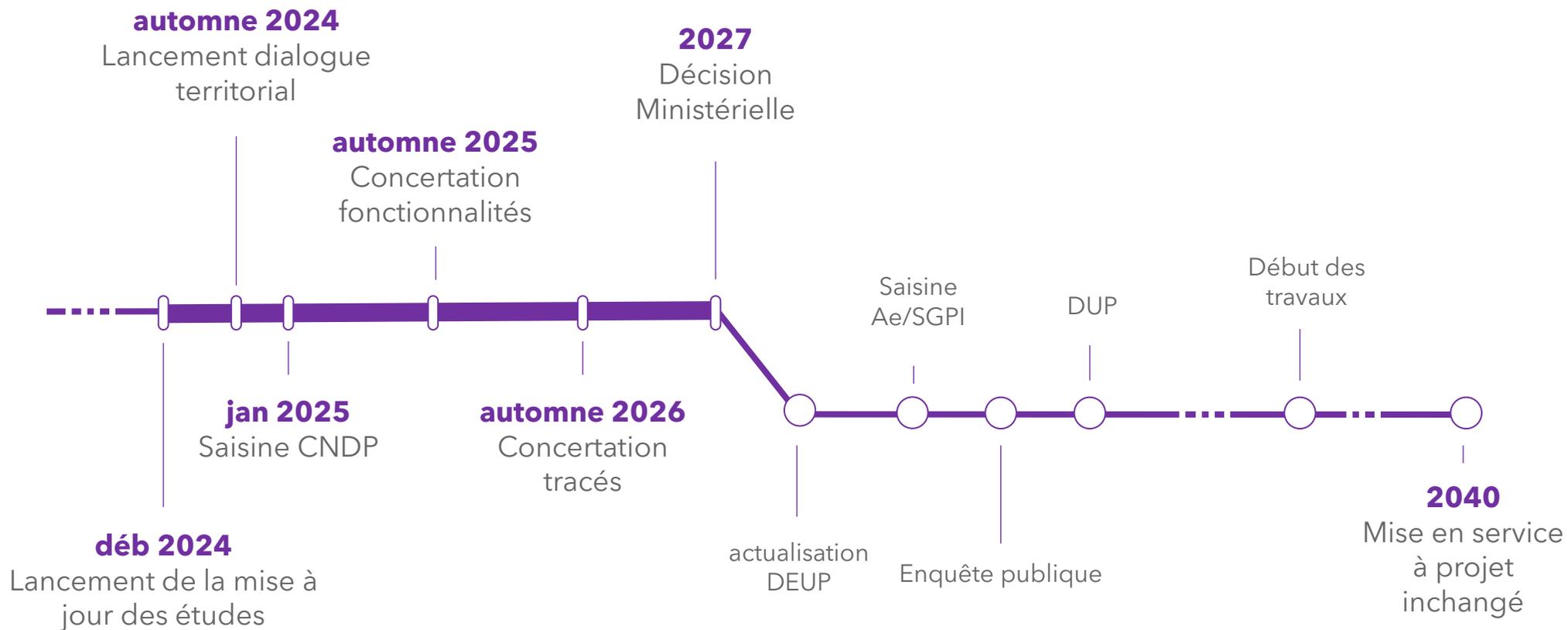
Un lancement de l'AVP des raccordements retardé d'un an induisant

- ➔ Un décalage de 6 mois du lancement de l'appel d'offre
- ➔ Un décalage de 6 mois de la notification du contrat de CoRéa

## Mais une mise en service maintenue en 2034



# Ph 2 : une concertation continue





LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

5

**Point financier**

# Besoins couverts

## Phase 1

2025 - 2027	AVP des raccordements	}	<b>13,8M€</b>	<b>SLNMP</b>	
2025	Frais de MOA et AMO/MOE <i>(Études complémentaires, acquisitions de données, etc.)</i>				
2024	Acquisitions foncières <i>Cfi études n°7 phase 1 signée janvier 2024</i>		<b>18M€</b>	<b>SLNMP</b> 50	<b>ETAT</b> 50

## Phase 2

2024 - 2025	Etape 1 : concertation sur les fonctionnalités <i>Cfi études n°7 phase 2 signée décembre 2023</i>	<b>12,1M€</b>	<b>ETAT</b>
2024	Acquisitions foncières (50% des besoins 2024) <i>Cfi AF n°7 phase 2 signée décembre 2023</i>	<b>6M€</b>	<b>ETAT</b>

## Phase 1&2 : subventions UE Call 2023

# Besoins à couvrir ph 1 (SLNMP/AFITF)

## Les études jusqu'à la notification du contrat de CoRéa

- 2025 à 2028 La préparation du marché de CoRéa (*CCTP/DCE, dialogue compétitif, contrat*)  
Les procédures environnementales et mesures compensatoires (*Dossiers d'Autorisation environnementale, définition et mise en place des MCE, etc.*)  
Les travaux préparatoires (*Sondages, archéologie, génie écologique, défrichage, etc.*)  
Les études complémentaires (*insertion paysagère, déviation des réseaux, etc.*)  
Les études détaillées de la jonction CNM (AVP)
- 2026 à 2028 Les frais de MOA/AMO

A délibérer au plus tard janvier 2025

## Les acquisitions foncières jusqu'à fin 2028

- 2025 à 2028 Les acquisitions foncières  
Conventions annuelles ou pluriannuelles

A délibérer au plus tard janvier 2025

# Besoins à couvrir ph 2 (Collectivités/Etat)

## Les études jusqu'à l'Enquête Publique

2026 à 2028 Etape 2 : Concertation sur les tracés et finalisation du tracé retenu y.c. frais de MOA spécifiques phase 2 (financement de la part collectivités)

A délibérer automne 2025

2028 à 2030 Le dossier EUP et l'Enquête publique (50% collectivités - 50% Etat)

## Les acquisitions foncières

2024 6M€ (financement 100% collectivités)

A délibérer avant fin 2024

2025 à 2030/1 Besoins estimés à environ 3M€/an (50% collectivités - 50% Etat)

Conventions annuelles

**OU** Conventions pluriannuelles (exercices CPER 2025-2027 puis 2028-2031)

A délibérer au plus tard janvier 2025

# Point sur les subventions UE

**Call 2014** Période couverte initialement 2014 - 2017, subvention attendue **9,2M€**

2017 Suspension du Call + reprise en 2020 avec avenant jusqu'à fin 2022

2023 Préparation du final report et audit des Commissaires au compte

janv 2024 Dépôt du final report

2024 Instruction UE

Fin 2024 Clôture de l'instruction et validation du montant final

**Call 2022** Période couverte 2023 - 2025, subvention attendue **6,5M€**

2023 Progress report validé par l'UE le 17 juin 24

**Call 2023** Période couverte 2024 - 2026, subvention demandée **22,5M€**

Juillet 2024 Décision UE



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

# MERCI